Transmission d'entreprises

MEMO PRATIQUE

Un nombre important d'entreprises changeront de main dans les dix ans à venir. La transmission d'une entreprise est une opération délicate : elle nécessite une anticipation très en amont pour l'optimiser et préserver l'avenir de l'entreprise.

La FNTP s'implique pour aider tant les cédants que les repreneurs à l'occasion de leurs réflexions et démarches dans leurs transmissions d'entreprises.

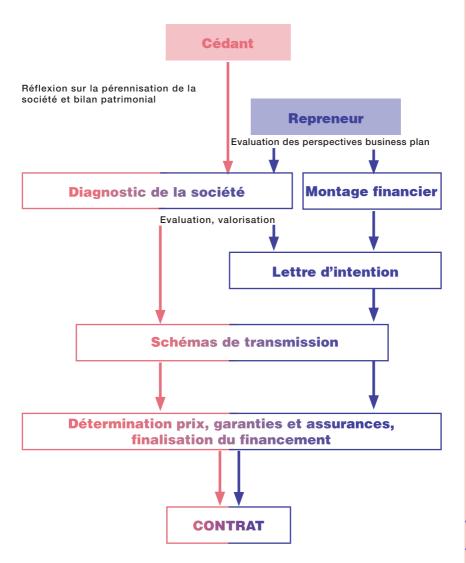
Le présent document présente les étapes de la transmission, les enjeux fiscaux et les questions essentielles que doivent se poser les cédants et les repreneurs.

Pour plus d'informations, consultez **http://www.fntp.fr** et cliquez « transmissions » sur la page d'accueil : vous y trouverez une documentation détaillée et à jour sur tous ces sujets.

Sommaire

1	Les étapes de la transmission	3
2	Préparer la transmission	4
3	Optimisation fiscale en fonction de votre cas particulier	5
4	Avez-vous pensé à	9
5	Les accompagnateurs	12
	Nos partenaires	12
	Les liens utiles	12

étapes de la transmission





Préparer la transmission

La situation du cédant

Préparer la transmission nécessite de l'anticipation et du temps. C'est pourquoi, le chef d'entreprise se doit de réfléchir bien en amont au devenir de son entreprise et de son patrimoine personnel.

Selon sa situation personnelle et familiale, plusieurs hypothèses s'offrent à lui :

- transmission à titre gratuit par donation à un héritier ou à un tiers ;
- transmission à titre onéreux par vente du fonds de commerce, cession de titres, ou location-gérance;
- transmission à des salariés.

La situation du repreneur

Reprendre une entreprise est un engagement important. Avant de se lancer, l'entrepreneur doit évaluer ses aptitudes et son réseau et l'opportunité de reprendre une entreprise plutôt que de la créer. Plusieurs solutions s'offriront à lui selon sa situation personnelle (jeune diplômé, descendant, salarié...). Une fois l'entreprise ciblée, il doit la diagnostiquer, établir un business plan, trouver d'éventuels associés et un mode de financement, anticiper les adaptations et évolutions de l'entreprise. La reprise sera facilitée par l'accompagnement du cédant.

Les outils de stratégie patrimoniale et financière

- Dissociation actifs immobiliers et commerciaux;
- ▶ Démembrement de propriété ;
- ▶ Location de droits sociaux ;
- ► Holding de reprise ;
- ▶ Société civile immobilière ;
- ► Pacte d'associés ou d'actionnaires ;
- ▶ Pacte fiscal Dutreil :

- ► Actions de préférence :
- ▶ Crédit-vendeur ;
- Garantie d'actif ou de passif ;
- ▶ Clauses de révision de prix ;
- Clauses d'agrément, préemption, inaliénabilité;
- Assurances...



Optimisation fiscale en fonction de votre cas particulier

Cas nº1

Cession d'une entreprise individuelle

Impôts dus par le cédant

- ➤ Taxation des plus-values à long terme et contributions sociales :
- Imposition au barème progressif des plus-values à court Terme et du bénéfice d'exploitation;
- Cession assimilée à une cessation d'entreprise.

Impôts dus par le repreneur

- ▶ Droits d'enregistrements différents :
 - . pour les ventes d'immeubles,
 - sur la fraction du prix excédant un certain montant pour les cessions de fonds de commerce.

Exonérations des plus-values professionnelles (sous conditions)

Transmission d'une entreprise individuelle n'excédant pas un certain montant.

Optimisation

➤ Transformation de l'entreprise individuelle en société soumise à l'impôt sur les sociétés.

Cas n°2

Cession des éléments d'actifs d'une société soumise à l'IS

Impôts dus par le cédant

- ➤ Taxation des plus-values à long terme et contributions sociales ;
- ► Imposition des plus-values au taux normal de l'impôt sur les sociétés;
- Imposition des bénéfices distribués pour l'actionnaire.

Impôts dus par le repreneur

-

Exonérations des plus-values professionnelles (sous conditions)

Optimisation

- ▶ Droits d'enregistrements différents :
 - . pour les ventes d'immeubles,
 - . pour les cessions de fonds de commerce.
- ➤ Transmission des actifs d'une société n'excédant pas un certain montant ;
- ► Exonération des petites entreprises ;
- ► Exonération progressive des plus-values immobilières professionnelles.
- Scission ou apport partiel d'actif placé sous le régime de faveur des fusions, société civile immobilière...

Cas n°3

Cession par une personne physique des titres d'une société passible de l'IS

Impôts dus par le cédant

Impôts dus par le repreneur

Exonérations des plus-values professionnelles (Sous conditions)

Optimisation

- ► Régime des plus-values mobilières.
- ▶ Droits d'enregistrements différents :
 - . pour les cessions de parts sociales,
 - . plafonnés (sociétés non cotées) pour les cessions d'actions.
- ► Abattement pour durée de détention ;
- ► Exonération en cas de départ à la retraite du dirigeant ;
- ➤ Cession des participations > à 25% à l'intérieur du groupe familial.
- ▶ Transformation de la SARL en SA.
- ▶ Date de départ à la retraite.



Cession par une personne morale des titres d'une société passible de l'IS

Impôts dus

▶ Imposition au taux réduit des plus-values à long terme (exonération à hauteur de 95% des plus values à long terme pour les titres de participation).

Schéma

Financement à effet de levier par Leverage Buy Out (LBO).

Cas n°5

Transmission à titre gratuit de l'entreprise au sein du groupe familial

Impôts

Abattements

Exonérations des des plus-values

professionnelles (sous conditions)

Optimisation

- Les droits de mutation sont réduits selon l'âge du donateur.
- Réduction de la base imposable si engagement collectif et individuel de conservation des titres.
- ➤ Transmission d'une entreprise ou des actifs d'une société n'excédant pas un certain montant;
- ► Exonération des petites entreprises ;
- ► Exonération en cas de départ à la retraite du dirigeant.
- ▶ La donation en nue propriété rend les droits de mutation exigibles sur la valeur de la nue-propriété, l'usufruit est transmis au décès sans droit complémentaire.



La stratégie vis-à-vis de la situation matrimoniale et des héritiers ?

Demandez à votre notaire de vous renseigner sur les actes conservatoires, le mandat à effet posthume, la convention d'indivision et le droit à l'attribution préférentielle, par rapport à votre situation personnelle.

La transmission à des salariés ?

Le cédant doit évaluer tous les repreneurs potentiels, y compris au sein de sa propre entreprise et doit penser bien en amont au recrutement de salariés susceptibles de reprendre éventuellement l'entreprise.

La convention de tutorat ou le maintien dans l'entreprise ?

Le cédant partant à la retraite a la possibilité de conclure une telle convention pour accompagner et transmettre son expérience au repreneur.

Le cédant qui n'a pas liquidé ses droits à la retraite peut également négocier avec le repreneur son maintien au sein de l'entreprise, sous la forme d'un contrat de travail.

La valorisation de l'entreprise ?

Un conseil connaissant les métiers des TP sera indispensable pour valoriser les immobilisations, les stocks, le portefeuille clients (difficilement valorisable dans les TP), les fournisseurs, le savoir-faire, les compétences, la concurrence...

Une attention particulière doit être portée au Besoin en Fonds de Roulement.

En général, une clause de complément de prix sera négociée pour intéresser le vendeur sur les résultats à venir.

La consultation du guide des méthodes d'évaluation des sociétés ?

La Direction Générale des Impôts a rédigé un guide fournissant des méthodes.

Les garanties et clauses de révision de prix ?

Cédants et repreneurs doivent accorder une attention toute particulière aux garanties d'actif ou de passif ainsi qu' aux clauses de révision de prix. La garantie prend la forme d'une indemnisation (garantie d'actif net) ou d'une réduction de prix.

La nature de la société reprise : la liberté de la SAS ?

La SAS est un instrument idéal pour dissocier le pouvoir de la finance grâce à sa grande liberté statutaire. Le dirigeant a la liberté de conserver son pouvoir par un droit de vote double ou multiple et motiver les actionnaires par des dividendes plus importants. Les conditions de désignation et de révocabilité des dirigeants, le droit de véto de certains actionnaires, les conditions d'entrée et de sortie des actionnaires, la forme et le pouvoir des organes de direction, les règles de majorités sont, par exemple, assez librement définis par les statuts.

La pérennité du pouvoir ?

Les clauses d'agrément, de préemption, d'inaliénabilité, d'exclusion d'un héritier permettent d'organiser le pouvoir dans une société.

Le pacte d'actionnaire peut en être le support.

La motivation des dirigeants et salariés ?

L'attribution d'actions gratuites et de stock-options incite les dirigeants et salariés à contribuer à l'amélioration des résultats de la société.

Les assurances ?

Pour toutes informations sur l'assurance homme clé, l'assurance dommage, le contrat en capitalisation, l'assurance sur les engagements sociaux, l'assurance-vie, consultez la SMABTP.

Les modes de financements complexes ?

D'autres modes de financements que les capitaux propres ou l'endettement, existent : le crédit vendeur, les valeurs mobilières composées, le leverage buy out.

Les aides à l'investissement dans une PME ou un Fonds d'Investissement de Proximité ?

Un dispositif de réduction d'ISF et de réduction d'impôt sur le revenu est institué en faveur des redevables qui procèdent à des investissements sous la forme de souscription au capital de PME ou de Fonds d'Investissement de Proximité (FIP).



Les accompagnateurs

- ▶ Notaires, avocats, assureurs, experts comptables, banquiers, CCI...
- Les « conseillers transmissions Travaux Publics ».
- Les Fédérations Régionales des Travaux Publics.
- ▶ La Fédération Nationale des Travaux Publics.

Les partenaires

- ▶ BTP Capital Conseil (filiale de BTP Banque) intervient en conseil sur la valorisation d'entreprises, pour les montages financiers et en rapprochement d'entreprises.
- ▶ BTP Banque et BTP Capital investissement proposent des prêts, des garanties et des participations au capital.
- ▶ OSEO : Sécurise les montages financiers en délivrant sa garantie aux banques et en proposant un prêt conçu pour ces projets : le Contrat de Développement Transmission, un prêt sans garantie avec un différé d'amortissement.
 - Par ailleurs, OSEO facilite le rapprochement cédant-repreneurs avec la bourse nationale des transmissions d'entreprises.
- ▶ Groupe SMA BTP aide à diagnostiquer objectivement les risques et optimise la transmission grâce à la souscription de garanties d'assurance pour valoriser l'entreprise et sécuriser la transaction entre le cédant et le repreneur.

Les liens utiles

- http://www.fntp.fr
- http://www.oseo.fr
- ► http://www.smabtp.fr
- ► http://www.btp-banque.fr
- ► http://www.cra.asso.fr/

- ► http://www.entreprises.minefi.gouv.fr
- ► http://www.cci.fr
- http://www.apce.com/index.php
- http://www.pme.gouv.fr/
- ▶ http://www.notaires.fr